

Sommet social et triple A

Le sommet sur l'emploi du 18 janvier se tiendra donc dans le contexte de la perte du triple A pour la France. Cette mauvaise nouvelle n'est pas une surprise tant la situation économique de la France est étale, avec une croissance probable proche de zéro au 4ème trimestre 2011 et un accroissement considérable du chômage. La crise s'enfonce en Europe, ébranlant un peu plus l'Euro. Pour l'UNSA, la question de la gestion économique et sociale de la crise se retrouve donc posée avec encore plus d'acuité, avec, en toile de fond, celle du devenir de notre modèle social.

De ce sommet, l'UNSA attend d'abord des mesures d'urgence sur l'emploi. Elle l'a dit au ministre Xavier Bertrand lors de son audience du 12 janvier, préparatoire au sommet. Pour éviter au maximum les ruptures de contrat de travail, il faut un dispositif de chômage partiel plus opérationnel. Une montée en charge des emplois aidés s'impose également. Dans les deux cas, la formation délivrée doit franchir un pas qualitatif en s'insérant davantage dans une optique de sécurisation des parcours professionnels. Enfin, le dispositif de la Préparation Opérationnelle à l'Emploi (POE) doit être dopé. Un accord national interprofessionnel entre partenaires sociaux est intervenu sur ce plan vendredi dernier.

Mais au-delà, le gouvernement agite des réformes structurelles qu'il deviendrait soudain urgent d'imposer. La TVA sociale, que l'UNSA a dénoncée, en fait partie, au côté d'accords compétitivité-emploi qui impliqueraient une modification profonde du code du Travail.

De quoi s'agirait-il ? Le gouvernement souhaite une modification réglementaire permettant, après un accord d'entreprise, d'y modifier les horaires de travail et d'y baisser les salaires. Face à une situation économique difficile, il est déjà possible, par accord contractuel, de geler les salaires et d'aménager le temps de travail. Mais il s'agirait d'aller bien au-delà en dérogeant à la définition légale du temps de travail et en baissant les salaires par dérogation aux minima établis dans la convention collective concernée. Le projet gouvernemental, accédant à deux vieilles revendications du MEDEF, est une mesure de dérèglementation profonde, remettant en cause l'horaire légal et le contrat de travail protégés, jusqu'à présent, par la convention collective. La porte serait donc ouverte à un affaiblissement généralisé de la protection individuelle et collective des salariés, la norme sociale établie dans l'entreprise dérogeant aux conventions collectives. L'UNSA ne peut que dénoncer ce qui constituerait une régression profonde, avec le risque d'ouvrir la voie à un dumping social inter-entreprise destructeur.

Mesures d'urgence pour sauvegarder l'emploi, politique macro-économique articulée au plan européen, combinant maîtrise des déficits et politique de relance, réponses collectives socialement justes et solidaires, telles sont les directions à suivre pour l'UNSA. Face à des enjeux graves, elle souhaite que l'intersyndicale nationale se réunisse pour tenter de faire valoir une parole commune du syndicalisme français.

Comment combattre le chômage des jeunes ?

Le club « Conviction » et « Alternatives Économiques » ont organisé un débat jeudi 12 janvier à l'université de Paris dauphine sur le thème : « Comment combattre le chômage des jeunes ? ».

Intervenaient à cette table ronde, Jacques Freyssinet, économiste et ancien président de l'ANPE et Dominique Corona, secrétaire national en charge des IRP et des jeunes.

Jacques Freyssinet a fait un état des lieux de l'emploi des jeunes en France et a procédé à des comparaisons avec nos voisins européens. Il a rappelé que l'insertion professionnelle en France dépend largement de l'obtention d'un diplôme. Il a aussi fait un point sur l'alternance en France et en Allemagne. L'alternance est la principale filière de formation des jeunes Allemands puisque 45% se retrouvent dans une filière d'apprentissage.

Il a ensuite présenté les quatre accords interprofessionnels sur l'emploi des jeunes signés en 2011, entre les partenaires sociaux et les employeurs.

L'UNSA a fait part de ses pistes de réflexions pour soutenir l'emploi des jeunes. Nous avons rappelé, qu'en priorité, il était indispensable de soutenir la croissance, seule garantie pour lutter contre le chômage. La mise en place d'une politique ambitieuse en matière d'innovation, de recherche et de formation était indispensable pour combattre le chômage des jeunes. Il a également précisé la nécessité absolue de mettre en place une politique de lutte contre la discrimination à l'embauche, discrimination liée au sexe, aux origines, etc.

Formation, orientation, accès et insertions sont les quatre leviers qu'il faut actionner pour lutter contre le chômage des jeunes. Sur ces quatre thèmes, l'UNSA a développé auprès des participants ses propositions concrètes.

Pour l'UNSA, la bataille pour l'emploi des jeunes doit se mener à tous les niveaux.

Le suivi par exemple du taux d'emploi, entreprise par entreprise doit être une priorité des élus. Pour l'UNSA, l'emploi et principalement celui des jeunes doit rester une priorité.

Résultats d'élections professionnelles

L'UNSA d'IBM France, qui a recueilli plus de 27% des suffrages au niveau national, devient la principale organisation syndicale du groupe, devant la CFE-CGC.

A l'issue des élections professionnelles d'IBM Paris Banlieue (60% des effectifs d'IBM France), le syndicat a obtenu 40,6% des voix, soit +16,3% par rapport à 2009. Cette progression lui permet de renforcer sa position nationale où elle passe de la 4^{ème} à la 1^{ère} place avec 27,5% des suffrages devant la CFE-CGC (20,4%), la CGT (17,7%), et la CFDT (14,9%). Suivent la CFTC (7,9%), le SNA (7%) et FO (4,6%).

STC STAR (06): dans cette entreprise de transport urbain de 120 salariés, l'UNSA obtient 28,84%.

Transports Urbains de Lens (62): dans cette filiale du groupe Keolis, l'UNSA conserve sa première place avec 50,78% et obtient 3 sièges au CE.

APREVA : sur le site du Pas de Calais de cette mutuelle, l'UNSA emporte 52,6% des voix, trois sièges au CE et un représentant au CCE. FO obtient 22,08%, la CGC 13,33%. La CFDT, la CGT et la CFTC ne sont plus représentatives.

Aéroport de Pierrefonds (La Réunion) : cet aéroport employant 60 salariés, l'UNSA emporte deux sièges au CE avec 55% des voix.

Un nouveau secrétaire départemental pour l'UD 63

Le conseil départemental de l'UD 63, réunit à Clermont Ferrand le 12 janvier dernier, a élu à l'unanimité Bruno Buisson comme secrétaire départemental de l'UNSA. Le conseil a rendu hommage à Jean-Pierre Demaison qui avait décidé de faire valoir ses droits à la retraite. La tâche de Bruno ne sera pas facile tant le rayonnement de Jean-Pierre est important, mais son expérience militante devrait lui permettre de continuer à porter bien haut le flambeau de l'UNSA dans le Puy de Dôme.

Colloque UNSAVOCATS : retenez la date du 19 mars 2012

Le prochain colloque portera sur

« **Licenciement économique et PSE :**

Quelle efficacité et effectivité du droit ? ».

Trois tables rondes, trois débats avec le public.

Programme

- **Accueil à partir de 08h30**

- Café d'accueil

- **09h30 : Introduction par Jean-Paul Delevoye, président du CESE, Catherine Ardonceau, avocate et Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA.**

- **10h00 : Table ronde N°1 : « IRP : Réagir face à une annonce de licenciement économique ».**

Intervenants : Huguette Save, secrétaire nationale UNSA Pharma, Michel Zeau, directeur du travail et responsable juridique de l'UNSA ITEFA, Jean-Luc Bizeur, directeur du pôle IRP de l'ORSEU, Emmanuel Mauger, avocat.

Modérateur : Jean-Pierre Yonnet, président de l'ORSEU.

- 11h00 : Débat avec le public.

- 12h00 : **Déjeuner.**

- **13h30 : Table ronde n°2 : « Plans de sauvegarde de l'emploi, plans de départs volontaires, reclassements... Les pistes de la jurisprudence ».**

Intervenants : Catherine Taillandier, ancienne présidente de la Cour d'appel de Paris, Pascal Lokiec, professeur des universités, Simon Lequeux, conseiller prud'homme honoraire, Vanessa Jereb, déléguée syndicale UNSA SFR.

Modérateur : Claude Katz, avocat.

- 14h30 : Débat avec le public.

- 15h00 : Pause café.

- **15h30 : Table ronde n°3 : « Propositions pour un droit efficace et effectif ».**

Intervenants : Christine Dupuis, secrétaire nationale de l'UNSA, Etienne Colin, avocat, Gilles Desseigne, secrétaire général adjoint de la fédération Banque-Assurance de l'UNSA.

Modérateur : Jean Grosset, secrétaire général adjoint de l'UNSA.

- 16h30 : Débat avec le public.

- **17h00 : Conclusion par Luc Bérille, secrétaire général de l'UNSA.**

Le Palais d'Iéna étant un bâtiment officiel et sécurisé, les participants devront être munis d'une pièce d'identité.

Il est demandé de se présenter suffisamment tôt afin de fluidifier l'entrée dans le bâtiment.

Inscription obligatoire : http://orseu.com/irp/dossier_colloque-unsavocats-19-mars-2012_15_.html

Une attaque en règle contre le droit de grève dans le secteur aérien

10 janvier 2012

Suite aux récentes mobilisations des métiers de l'aérien, des compagnies aériennes et dans la sûreté aéroportuaire, une proposition de loi a été déposée pour encadrer le droit de grève des salariés relevant des entreprises du secteur aérien qui doit être débattue le 24 janvier.

Pour l'UNSA, cette loi, inutile et inopportune, serait une atteinte au droit fondamental de grève. Elle irait à l'encontre des objectifs recherchés.

Elle constitue une attaque disproportionnée qui n'est en rien justifiée face à des mouvements sociaux exprimant de justes revendications.

Cette loi impacterait indifféremment les salariés d'entreprises publiques, d'entreprises privées concurrentes, la sous-traitance aéroportuaire ou la Direction Générale de l'Aviation Civile qui subit déjà un service minimum très restrictif.

Pendant cette période électorale, dans la précipitation, une loi liberticide risque d'être votée au nom de « l'Ordre public » et non plus du « Service public ».

Sur la prévention des conflits sociaux, l'UNSA est favorable au recours à la voie contractuelle, comme le démontre son engagement sur les accords collectifs du type RATP en 2001, SNCF en 2003 et transports urbains en 2006. Ce projet est aux antipodes d'une démarche de ce type. C'est la raison pour laquelle l'UNSA et toutes ses fédérations concernées demandent à rencontrer Monsieur DIARD, rapporteur, afin d'exprimer notre profond désaccord.

L'UNSA alertera le ministre du Travail sur les dangers de cette loi. Dans le même temps, elle examine tous les recours juridiques avec ses avocats.